

SOUTIEN OU RENOUVELLEMENT

Année 2019

Je soussigné(e),
Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu :
Demeurant à : N° Rue :
Code postal : Commune :
Téléphone : Portable :
Mail:
☐ Je souhaite cotiser au titre de l'année 2019 (minimum 30 €) : € ☐ Chèque libellé
☐ Je renouvelle ma cotisation annuelle 2019 :
☐ Je souhaite faire un don d'encouragement : € Jusqu'à 546 € : chèque libellé à l'ordre d'EDVO. Au-dessus de 546 € : chèque libellé au nom de la Fondation des Lions de France (voir indications au dos)
Pour un virement bancaire, contacter le secrétariat d'EDVO
Merci de renvoyer à EDVO ce bulletin dûment rempli ainsi que vos chèques (EDVO ou/el Fondation) :
Association Nationale E.D.V.O. 4 Rue Gallieni 95360 Montmagny
Un reçu fiscal vous sera envoyé (somme à inscrire en 7UD sur votre déclaration d'impôt sur le revenu).
Fait à, le
Signature:

Chère Adhérente, Cher Adhérent, nous vous invitons à consulter l'actualité d'EDVO sur notre site www.edvo.fr





Nous avons le plaisir de vous informer que notre association est « abritée » par la Fondation des Lions de France.

Ce nouveau statut nous permet de bénéficier de la Reconnaissance d'Utilité Publique et par là même, d'offrir à nos donateurs et aux entreprises avec lesquelles nous organisons des sessions de prévention sur les addictions aux produits modifiant le comportement au titre du « Mécénat de Sécurité », des avantages fiscaux plus importants.

La réduction d'impôt pour les particuliers est de 66% (limitée à 20% des revenus imposables).

Pour les **DONATIONS** de biens meubles et immeubles, par acte notarié il y a une exonération des droits de mutation.

Pour les LEGS par testament dans les formes légales, exonération des droits de mutation par décès. ISF 75% des dons sont déductibles de l'impôt ISF

La réduction d'impôt pour les entreprises est de 60% (limitée à 5 ‰ du C.A. HT)

Pour toute information www.lions-france.org/fondationlionsfrance



Impôt sur le revenu : réduction pour dons à des organismes d'intérêt général

Dons effectués en 2018

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	llbb % dec commec versees	20 % du revenu imposable
Organisme d'aide aux personnes en	75 % des sommes versées jusqu'à 546 €	
	66 % de la partie des dons supérieure à 546 €	20 % du revenu imposable.